



Changement de mode de garde

Par **ashzaiden**, le **03/12/2008** à **18:29**

bonjour, je suis divorcé (divorce par consentement mutuel : "nouveau divorce" avec convention) avec un enfant (de 7 ans) en garde alterné (actuellement une semaine sur deux et la moitié des vacances). D'un commun accord avec la mère nous désirons changer de mode de garde: mon fils ira vivre chez sa mère (ceci à la demande initiale de mon fils), et viendrait chez moi un week-end sur deux, ainsi que 5 semaines à répartir à "ma convenance" en période de vacances scolaire.

J'aimerais connaître la procédure à engager, avoir des informations en ce qui concerne les pension alimentaire ainsi que le mode de calcul, et les changements éventuels que cela engendrera sur l'autorité parentale par exemple.
d'avance merci.

Par **Marion2**, le **03/12/2008** à **18:37**

Bonjour,

Pour l'autorité parentale, rien de changé. Votre ex-épouse et vous-même avez et garderez conjointement l'autorité parentale.

Pour le changement de garde, pension alimentaire, il est préférable de saisir le JAF en recommandé AR.

Si votre ex-épouse et vous êtes d'accord sur les modalités d'une modification de la garde de votre enfant et sur le montant de la pension alimentaire, le JAF ne fera qu'officialiser votre demande.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement

Par **ashzaiden**, le **04/12/2008** à **18:10**

merci beaucoup de votre réponse, surtout aussi rapidement